



## **REGLEMENT PARTICULIER - ADDITIF**

### **CONTROLE ADMINISTRATIF :**

Le contrôle administratif débutera le 30 juin de 15 H 30 à 19 H 30 et se poursuivra le dimanche 1er juillet de 7 H à 7 h 45, heure à laquelle les enregistrements seront terminés. Pour le contrôle administratif nous demandons aux pilotes de se munir de leur licence. Il leur sera remis un bracelet. Pour les panneauteurs ils devront se présenter en personne avec leur licence, il leur sera remis également un bracelet.

### **CONTROLE TECHNIQUE :**

Le contrôle technique se déroulera aux mêmes horaires. Ces contrôles auront lieu à l'entrée du site.

Vous trouverez en face de l'entrée du site une benne dans laquelle nous vous demandons de déposer vos sacs poubelle en partant.

### **PARC COUREUR :**

L'utilisation de tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du parc et des accès publics ainsi que sur la voie publique sous peine de sanctions. Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs. Le bruit ne sera pas admis après 22 H et avant 6 H du matin. Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet. Un extincteur dans chaque stand est obligatoire.

### **TRANSPONDEURS :**

Lorsque vous ramènerez votre transpondeur nous vous demandons de ne pas circuler autour du poste de chronométrage. En effet cela provoque des anomalies dans les classements.

### **ANNULATION :**

Cas de force majeure ou intempéries importantes.

Visa du moto club  
Le 9 avril 2018

Visa de la ligue

Visa de la FFM

Moto Club de l'Agenais  
225 Route de Cazalet  
47240 - BON ENCONTRE  
05 53 47 24 03